

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 juin 2025

PUBLIE LE : 09 JUIL. 2025

Délibération n°250617-4 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le dix juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 JUIN 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	7 pour le compte administratif 2024 8 pour les autres délibérations

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20250709-250617-4-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

PARIS
LE 09/07/2025
PARIS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024**RAPPORTEUR :** La Présidente

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2023 ;

VU le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget du syndicat,

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	37 289,22 €	
Recettes	B	136 581,58 €	
Déficit n-1	C	134 339,59 €	
Déficit	D = B - C - A	- 35 047,23 €	D001
RAR - Dépenses	E	3 000,00 €	
RAR - Recettes	F	8 574,28 €	
Résultat			
<i>après prise en compte des RAR</i>	G = D + F - E	- 29 472,95 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	688 485,26 €	
Recettes	I	694 225,44 €	
Excédent n-1	J	253 233,74 €	
Excédent	J = I + J - H	258 973,92 €	

Affectation des excédents de fct en invst	G	29 472,95 €	R1068
Résultat global	= J + G	229 500,97 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de la Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ l'affectation des résultats comptables 2024 comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 35 047.23 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 258 973.92 € comme suit :
 - o En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 29 472.95 € ;
 - o En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 229 500.97 €.

Fait à Marly-le-Roi, le 25 juin 2025

Transmis en préfecture et affiché le 09 JUIL. 2025



José DESTANG
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Emmanuelle RAMPAZZO
Présidente du Syndicat Intercommunal